

DEPARTEMENT DU
FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE
BREST

COMMUNE DE
PLOUGONVELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**OBJET : MODIFICATION DE CIRCULATION
RUE DE KERVENOC**

N° 209/2021

Le Maire de la Commune de PLOUGONVELIN

Vu les articles L2212-1 et L2213-2 à 2213-5 du code général des collectivités territoriales

Vu le code de la route et notamment les articles R411-25, R417-10, L325-1 à L325-13(arrêt ou stationnement gênant et mise en fourrière)

Vu l'article R610-5 du code pénal

Vu les arrêtés interministériels du 22/10/1963 modifiés et du 24/11/67 relatifs à la signalisation routière ;

Vu la circulaire de Mr Le Ministre de l'Intérieur N° 188 du 07/04/67 ;

Vu l'intérêt Général

VU la demande de la société MARC SA

Considérant qu'il y a lieu de modifier la circulation rue de Kervenoc

ARRETE

ARTICLE 1 : à l'occasion de travaux de création d'un branchement Eau du Ponant, la circulation sera interdite, au niveau du n° 6 rue de Kervenoc, du 09 au 10 novembre 2021,

ARTICLE 2 : une déviation sera mise en place par la rue des Sternes, rue de Kerdivizien, rue des Pavillons, rue de Kerouanen. La signalisation aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux par le pétitionnaire, sous contrôle des services de la commune.

ARTICLE 3 : les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires, seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : les services techniques, le pétitionnaire, la brigade de gendarmerie et la Police Municipale sont chargées de l'application du présent arrêté.

Fait à PLOUGONVELIN, le 14 10 2021

Le Maire,
Bernard GOUEREC

